

Pour aller plus loin

L'étude européenne sur l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) pour la protection et l'inclusion sociale a été réalisée à partir des 27 rapports nationaux. Ceux-ci, préparés à partir de documents et d'entretiens avec les acteurs-clés, ont été utilisés pour présenter une appréciation globale de la participation des parties prenantes à la MOC sociale, ainsi que des études de cas et des exemples de pratiques intéressantes.

Les conclusions de l'étude ont été validées en février 2010 lors d'un séminaire auquel ont participé des acteurs de la MOC sociale.

Tous les résultats de l'étude – les rapports nationaux, les études de cas et le rapport final – sont disponibles sur le site internet dédié.

L'étude a été réalisée par la société INBAS GmbH et l'asbl Engender pour le compte de la Commission Européenne, DG Emploi, Affaires Sociales et Egalité des Chances. Elle a été financée par Progress, le programme de l'Union Européenne pour l'emploi et la solidarité sociale 2007-2013.

La documentation complète du projet est disponible à :

www.stakeholders-socialinclusion.eu/site/fr



Quelques bonnes pratiques

- **Salle de décision en groupe (Group Decision Room), Pays-Bas** : Il s'agit d'un outil destiné à accélérer les discussions et la prise de décision. Il permet une large contribution des parties prenantes via des ordinateurs portables : ce qui est encodé peut-être immédiatement lu sur l'écran central et être une source d'inspiration. Les contributions peuvent aussi être anonymes.
- **Une autre approche des indicateurs de pauvreté, Belgique** : un dialogue entre les personnes en situation de pauvreté et les autres parties prenantes. Un projet de recherche-action mené en 2002-03 impliquant 23 personnes dont 12 vivant en situation de pauvreté. Les personnes en situation de pauvreté sont impliquées directement, de manière à développer les indicateurs de pauvreté reflétant la réalité vécue par ces personnes.
- **Le Conseil Rom en Espagne** : ce comité consultatif assure que les besoins de la population rom sont pris en compte par le gouvernement. La plupart des ministères ainsi que les ONG rom sont impliqués.
- **Rapport Social, Allemagne** : projet de coopération régional avec les municipalités : le plus important Land allemand la Rhénanie-du-Nord - Westphalie, a mis en œuvre le nouveau concept de rapport social régional. Il crée des liens conceptuels et méthodologiques entre les rapports sociaux (pauvreté) du niveau local et régional.
- **Stratégie sur le sans-abrisme** : au Portugal, la rédaction de la première stratégie sur le sans-abrisme – lancée publiquement en mars 2009 – est un bon exemple du processus de prise de décision collaboratif impliquant une large gamme de parties prenantes (autorités publiques diverses, fédérations d'ONG, autorités locales, chercheurs).

- **Programme de développement pour la santé publique, Estonie** : un processus participatif global a été engagé pour rédiger le Programme de développement pour la santé publique en Estonie pour 2009-2020. L'implication des parties prenantes était basée sur des lignes directrices garantissant une implication adéquate et un site Internet participatif.
- **Lignes directrices pour la Participation : l'Autriche** a développé des recommandations détaillées qui établissent les principes généraux pour la participation publique ainsi que des instructions « pas à pas » pour trois types de processus : informatif, visant à recevoir des commentaires ou consultatif. Leur usage n'est pas arrêté par une loi mais est recommandé au niveau fédéral.

Qui sont les parties prenantes?

L'étude a classifié les personnes concernées par la politique sociale selon les trois catégories suivantes :

- **Les décideurs politiques.** Cela inclut le Gouvernement (les Ministres et leurs conseillers), le Parlement, l'administration (les fonctionnaires) et les autorités régionales/locales ayant un pouvoir de décision.
- **Les parties prenantes secondaires** c'est-à-dire les intermédiaires dans le processus politique, tels que les organismes locaux et du « tiers secteur » prestataires de services dans les domaines concernés, les organisations de soutien et représentatives des groupes vulnérables, les employeurs, les syndicats, les experts et les media.
- **Les parties prenantes primaires** c'est-à-dire celles finalement affectées par une politique, particulièrement les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, mais aussi la population en général.

Etendue et degré de l'implication

L'étude a analysé comment les différents groupes de parties prenantes sont impliqués dans les différentes phases du cycle politique : mise à l'agenda, décision, mise en œuvre, suivi et évaluation. Les degrés d'implication sont classifiés selon le modèle en cinq niveaux développé par l'Association Internationale pour la Participation Publique : informer, consulter, impliquer, collaborer et habiliter.

Influencer la politique sociale



Un résumé des résultats de l'étude sur l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Méthode Ouverte de Coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale

www.stakeholders-socialinclusion.eu/site/fr

Comment les parties prenantes influencent-elles la politique sociale?

Ce dépliant présente les principaux résultats d'une étude commanditée par la Commission européenne en 2009 qui vise à décrire les manières dont sont impliquées les parties prenantes dans l'élaboration de la politique sociale.

Dans l'Union européenne, les gouvernements n'élaborent pas la politique sociale de manière isolée mais à travers des processus impliquant les personnes concernées – à savoir les parties prenantes. Cela inclut les personnes pauvres et les associations et organisations qui luttent pour leurs droits, les entreprises et les organisations non gouvernementales et du « tiers secteur » prestataires de services auprès des personnes touchées par la pauvreté, les syndicats, les employeurs et les autorités locales et régionales. Impliquer les parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques permet une meilleure connaissance des problèmes réels auxquels les personnes sont confrontées, et donne aux décideurs un retour sur l'efficacité des politiques menées. Ceci améliore donc la qualité de la prise de décision.

Dans le cadre de la « méthode ouverte de coordination » (MOC), les gouvernements préparent régulièrement des Plans d'Action Nationaux pour l'inclusion sociale. L'apprentissage mutuel permet ensuite d'examiner les forces et faiblesses des différentes politiques publiques, en vue d'améliorer leurs performances.

Le rapport et les documents afférents sont disponibles sur le site de l'étude :

www.stakeholders-socialinclusion.eu/site/fr

Etat des lieux

- C'est lors de la phase de préparation du Plan d'Action National que l'on constate la participation la plus importante. Un large spectre d'acteurs, en particulier des ONG militantes, est impliqué dans la plupart des pays.
- Les personnes en situation de pauvreté semblent être surtout informées du processus plutôt qu'activement impliquées.
- Les employeurs et les syndicats jouent rarement un rôle actif en dépit du fait qu'ils sont largement invités à participer (ils sont néanmoins davantage impliqués dans le processus de la Stratégie européenne pour l'emploi).
- L'implication du Parlement varie selon les pays, mais est souvent limitée, au mieux, à l'adoption formelle du Plan d'Action National.
- Les interactions entre les politiques d'inclusion sociale et les politiques concernant l'emploi, les soins de santé, les soins de longue durée sont faibles; la coordination des politiques est principalement un processus administratif lié aux obligations de rendre un rapport au niveau européen.
- Les effets les plus importants d'une large implication des parties prenantes se retrouvent dans les priorités thématiques de la MOC et là où des réseaux européens sont actifs – comme la pauvreté infantile et la lutte contre le mal-logement.
- Un tiers des Etats Membres a un mécanisme de retour d'information aux parties prenantes sur la manière dont leur contribution a été prise en compte.
- L'impact de l'implication des parties prenantes sur le processus politique ou les décisions politiques n'est pas aisé à démontrer. Cependant dans la plupart des Etats Membres, les parties prenantes notent des améliorations résultant de leur implication.
- La manière dont la Méthode Ouverte de Coordination fonctionne fait l'objet de peu de publicité et elle est peu claire pour la plupart des acteurs des Etats Membres.

Quels sont les facteurs de succès de la participation des parties prenantes?

Sur la base de ce qui fonctionne dans la pratique, l'étude a développé 23 principes qualitatifs clés, qui permettent d'évaluer l'implication des parties prenantes dans la politique sociale.

Ils sont répartis en trois domaines : les principes sous-jacents, les méthodes utilisées et l'impact.

Principes

Engagement politique

- Volonté et capacité des décideurs à être réceptifs aux contributions des parties prenantes.
- Inclusion de la MOC dans les mécanismes existants de prise de décision au niveau local.
- Les Ministres/Secrétaires d'Etat assistent aux conférences MOC.

Clarté de la logique du processus

- La logique d'implication des parties prenantes doit être claire pour ces dernières.

Visibilité publique

- Un accès aisé aux documents des différentes parties prenantes relatifs à la MOC est assuré.
- Les parties prenantes ont connaissance des documents relatifs à la MOC : documents accessibles et dans un langage simple et dans la langue nationale.

Disponibilités des ressources

- Les ressources allouées à l'implication des parties prenantes sont adéquates.
- Les parties prenantes sont dédommagées du coût de leur implication.
- Le développement et le renforcement des capacités des parties prenantes impliquées sont assurés.

Calendrier

- Le calendrier doit être adéquat et clairement défini.

Retour d'information

- Les parties prenantes ont un retour d'information sur la manière dont leurs contributions sont prises en compte.

Méthodes

Identification des acteurs

- Une cartographie des parties prenantes est réalisée.

Sélection des acteurs

- La sélection des parties prenantes est transparente et formelle.
- Les critères de genre et de diversité sont pris en compte.

Méthodes et outils

- Existence d'outils et d'instruments facilitant l'implication des parties prenantes.
- Utilisation de méthodes et outils appropriés pour assurer l'implication de l'ensemble des acteurs pertinents.
- Adéquation entre les mécanismes utilisés et le degré d'implication attendu.

Coordination politique

- Existence d'un organisme/forum/comité de dialogue multi-acteurs qui prépare les documents stratégiques et coordonne le processus politique dans son ensemble.
- Existence d'un organisme/mécanisme interministériel.
- Existence d'un mécanisme de coordination verticale.

Suivi et évaluation

- Existence d'un mécanisme d'évaluation et de suivi impliquant les parties prenantes au niveau approprié.

Impact sur la politique publique

Processus

- Impact de l'implication des parties prenantes sur le mode de construction de la politique publique : par exemple, accroissement de leur crédibilité ou appropriation accrue.

Contenu

- Impact de l'implication des parties prenantes sur le contenu des politiques publiques; par exemple nouveaux sujets abordés, nouveaux programmes, coordination améliorée ou meilleure prise en compte des objectifs européens.